

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2225

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 28

I. – À l’alinéa 7, substituer aux mots :

« l’instant où la reprise du travail a été au moins d’ »,

les mots :

« le jour où la reprise du travail a atteint ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 19, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (redondance entre les mots : « au moins » et « minimale »).